

Auch, le 9 juin 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Santé : Le Conseil départemental du Gers poursuit et renforce sa mobilisation contre la désertification médicale

Réunis en séance le 22 mai 2026, les élus départementaux ont adopté plusieurs délibérations visant à consolider l'accès aux soins dans les territoires ruraux, à soutenir l'attractivité médicale du Gers et à adapter les dispositifs existants aux nouvelles réalités de terrain.

Depuis la création du Centre départemental de santé en 2022, le Département a développé un modèle inédit fondé sur le salariat médical afin de répondre aux difficultés d'accès aux soins rencontrées dans de nombreuses communes gersoises. Trois centres territoriaux de santé ont ainsi été ouverts à Fleurance, Vic-Fezensac et Plaisance, complétés par plusieurs antennes locales. Plus de 75 000 consultations ont déjà été réalisées depuis leur ouverture. Face aux tensions persistantes sur la démographie médicale, le Département souhaite désormais diversifier les modes de gestion des ressources humaines médicales et paramédicales. L'objectif est de sécuriser la continuité des soins, faciliter les recrutements et offrir davantage de souplesse dans l'exercice professionnel grâce à des partenariats avec des structures extérieures pouvant mettre à disposition des professionnels de santé. Dans cette dynamique, deux nouvelles implantations sont en cours : le Département a ouvert une antenne à Villecomtal-sur-Arros, en complément de l'activité du médecin libéral déjà présent sur la commune, et prévoit la création d'une nouvelle antenne à Puycasquier, commune confrontée depuis plusieurs mois à l'absence de médecin généraliste. Cette nouvelle offre viendra renforcer la couverture médicale d'un territoire particulièrement fragilisé.

Pour accompagner cette évolution, le Département souhaite également adhérer au Groupement d'Employeurs Santé Gers en Gascogne (GESGG). Cette structure permettra de mutualiser les ressources humaines médicales, de faciliter les recrutements et de proposer des modalités d'exercice plus attractives pour les professionnels de santé. Cette adhésion constitue un levier supplémentaire pour renforcer l'attractivité du territoire et sécuriser le fonctionnement du Centre départemental de santé.

Le soutien à l'attractivité médicale passe également par l'amélioration des conditions d'accueil des futurs praticiens. C'est dans ce cadre que le Conseil départemental proposera l'attribution d'une subvention de 100 000 euros au Centre hospitalier d'Auch pour la rénovation de l'internat

Bocage. Ce bâtiment, destiné à l'hébergement des internes et étudiants en médecine, fera l'objet d'une importante rénovation énergétique et fonctionnelle afin d'améliorer les conditions d'accueil des futurs professionnels de santé et renforcer l'attractivité hospitalière du bassin auscitain.

Enfin, le Département entend poursuivre son engagement historique en matière de prévention santé. Les élus ont adopté le renouvellement de la délégation de compétence pour l'exercice des activités de vaccination au-delà du 31 décembre 2026. Gratuit pour les usagers, le service départemental de vaccination joue un rôle essentiel auprès des publics les plus éloignés du soin et connaît une fréquentation croissante.

À travers l'ensemble de ces mesures, le Conseil départemental du Gers réaffirme sa volonté d'agir concrètement pour garantir un accès équitable aux soins sur l'ensemble du territoire gersois et répondre durablement aux défis de la désertification médicale.

Le Mot de Jérôme Samalens, Vice-Président du Conseil départemental en charge de la Santé :

« La désertification médicale n'est pas une fatalité. Dans le Gers, nous avons choisi d'agir pour garantir à chaque habitant un accès digne et équitable aux soins. Avec le Centre départemental de santé, les nouvelles antennes territoriales, le soutien à l'accueil des internes ou encore nos actions de prévention, nous construisons un véritable service public de proximité. Plus de 75 000 consultations ont déjà été réalisées avec nos médecins salariés depuis 2022 et 62 médecins libéraux installés depuis 2016 : cela prouve qu'une collectivité locale peut répondre concrètement aux inégalités territoriales. La santé doit rester un droit fondamental, jamais une variable d'ajustement selon le lieu où l'on vit. »